



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2021-07

La Présidente

Assemblée plénière du 10 juin 2021

Agrément provisoire du Contrat littoral Nord

L'an deux mille vingt et un et le jeudi dix juin à neuf heures s'est tenue à la salle Émile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique..

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Émile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Phillip EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Stéphanie DEPOORTER, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- Mme Aude BRADOR, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Émile GONIER, représentant des collectivités territoriales, à M. de GRANDMAISON, absent,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau, à M. Phillip EADIE,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à M. Guillaume VISCARDI,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée, à M. Guillaume VISCARDI,

- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à Mme Stéphanie DEPOORTER,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF, à Mme Stéphanie DEPOORTER.

Membres excusés :

- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Brigitte SCHRIVE, directrice de l'ONF Martinique,

Membres absents :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer, à la DEAL.

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice générale de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du contrat de la grande baie Martinique, CACEM,
- Mme Johanna HIERSO, animateur du Contrat littoral Sud, CAESM.

Assistaient :

M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; M. Laurent OLIVERES – CAP Nord ; Mme Marie-Jeanne LETORD – CAESM ; M. Terence LEPEL – CTM ; M. Loïc MANGEOT – ODE ; M. Jean-Michel MARCELLIN - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Mme Aline POPULO -ODE ; M. Philippe QUEMART – DEAL ; M. Bruno LAZZARINI – DEAL ; M. Christophe GROS – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Clarisse COURTY – DEAL ; Mme Karine PLATON – DEAL ; Mme Whitney ROSINE MARIE-ANGELIQUE – ARS ; Mme Claudine SUIVANT – ARS ; Équipe de tournage.

Vu la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-1, L. 213-13 et suivants, et R. 213-50 et suivants ;

Vu la circulaire du 301/01/2004 relative aux contrats de rivière et de baie

Vu la demande d'agrément du dossier de candidature du Contrat littoral Nord par de CAP Nord Martinique en date du 7 mai 2021 ;

Vu le dossier envoyé aux membres du CEB ;

Vu la présentation par CAP Nord Martinique du diaporama sur l'état des lieux du Contrat littoral Nord ;

Vu les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : De donner un agrément provisoire au Contrat littoral Nord.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 10 juin 2021.

**La Présidente du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**


Marie-France TOUL

